

COMPTE RENDU FO DE LA F3SCT- D DE LA HAUTE-LOIRE DU 23 NOVEMBRE 2023



La délégation de la FNEC FP FO 43 à la F3SCT

Laurent BERNE - Lysiane GWOZDZ - Nathalie CHOVET - Bruno GOLEO - Nazhia BOUACHMIR - Sophie CHAMARD - Olivier ROCHETTE - Nadège PEGHAIRE - Vanessa MINACORI

DÉCLARATION DE LA FNEC FP FO À LA F3SCT-D DU 23 NOVEMBRE 2023

Après Samuel Paty assassiné il y a trois ans, après Agnès Lassalle, professeur d'Espagnol dans un lycée de Saint-Jean-de-Luz, poignardée en plein cours par un de ses élèves en février 2023, c'est notre collègue Dominique Bernard qui a été sauvagement assassiné dans l'exercice de ses fonctions le vendredi 13 octobre dernier. La FNEC FP-FO est sidérée d'effroi. L'ensemble de la profession est sous le choc. Combien faudra-t-il encore de morts en service pour comprendre que l'Education Nationale, la santé scolaire, la Protection judiciaire de la jeunesse, l'Education Populaire et les hôpitaux publics psychiatrique ne parviennent plus à fonctionner.

Depuis le début du conflit en Israël et en Palestine, FO ne cesse de revendiquer le cessez-le-feu immédiat. Avec sa Confédération, la FNEC-FP-FO réaffirme son combat permanent contre le racisme sous toutes ses formes, contre l'antisémitisme, contre la xénophobie et contre toutes les manifestations de rejet de l'autre. Le mot d'ordre historique de notre syndicat libre et indépendant, internationaliste et pacifique est plus que jamais d'actualité : PAIN-PAIX-LIBERTE !

Au contraire, le gouvernement vient de faire passer à coup de 49-3 son projet de loi de finances à l'Assemblée nationale et son projet de loi de finances de la sécurité sociale 2024.

Le gouvernement prévoit ainsi le pillage de l'argent des livrets A de développement durable afin d'abonder les 413 milliards de la loi de programmation militaire en 6 ans.

FORCE OUVRIÈRE s'oppose à l'augmentation de ces crédits militaires et à l'escalade guerrière qui s'accélère à travers le monde.

413 milliards d'euros pour la Guerre et à l'opposé 15 milliards d'économies inscrits dans ces projets

sur le dos des services publics avec, par exemple, la suppression de 2500 postes pour le budget de l'Education Nationale ou encore la prévision de 2 milliards d'économies sur le dos de l'hôpital qui est déjà à l'agonie.

La politique du pire est aussi à l'œuvre pour l'enseignement professionnel. La réforme annoncée par le président Macron et la Ministre Granjean s'en prend au statut de tous les personnels et affaiblirait le cadre national de l'enseignement professionnel public pour le soumettre aux besoins du patronat local avec, notamment, la mise en place d'un bureau des entreprises au sein des LP, la fermeture programmée des filières qui ne correspondent plus au marché de l'emploi, la mise en adéquation de l'enseignement professionnel avec le marché du travail local, le recrutement de professeurs associés avec, en toile de fond, le développement de l'apprentissage et la concurrence de formations directement inféodées aux employeurs.

Mais, comme si cela ne suffisait pas, Monsieur Gabriel Attal vient de dévoiler, juste avant les vacances, son projet d'une réforme systémique du baccalauréat professionnel avec, notamment, la casse de la classe de terminale dès la rentrée 2024.

L'amputation de l'année de terminale, comme l'organisation d'épreuves en mars, sont autant de provocations inacceptables. Comment le ministre peut-il envisager d'organiser des épreuves en mars alors que, dans l'enseignement général, ce calendrier a provoqué le chaos et qu'il a été contraint de reculer ?

Le SNETAA-FO, avec la CGT Educ'action, le SNUEP-FSU, le SNEP-FSU, SUD Education, le SNALC, la CNT, appelle tous les personnels à échanger et à organiser partout des heures d'information

syndicale et des assemblées générales d'établissement afin de préparer la grève du mardi 12 décembre pour exiger le retrait de cette réforme des lycées professionnels.

Toujours dans le cadre des économies sur le dos des services publics, le ministre de la Fonction publique vient d'annoncer qu'il n'envisageait pas de revalorisation du point d'indice pour l'année 2024.

L'augmentation de la valeur du point d'indice est une mesure urgente et nécessaire, préalable à toute discussion réelle et sérieuse sur les rémunérations des agents publics.

Entre le 1er janvier 2000 et le 1er novembre 2023, l'inflation est de 49%. Cela signifie que, pour retrouver la valeur réelle du point d'indice de janvier 2000 en euros constants, il faudrait revaloriser le point à hauteur de 28,5 %.

Ce décrochage constant depuis 20 ans conduit au tassement des grilles pour toutes les et nombre d'échelons sont en dessous du SMIC.

C'est pourquoi Force Ouvrière revendique :

- une revalorisation immédiate des rémunérations et en premier lieu de la valeur du point d'indice à hauteur de 10 %.
- un démarrage de la grille à 120 % du SMIC pour la catégorie C, 140 % pour la catégorie B et 160 % pour la catégorie A.
- un véritable salaire ainsi qu'un temps plein pour 24h d'accompagnement pour les AESH

Le projet de loi de finances 2024 dans son article 53 prévoit la suppression des IME et des ITEP au nom de l'acte 2 de l'inclusion systématique et forcée.

Au nom de l'inclusion systématique, selon le gouvernement, il faudrait fusionner les AESH et AED au sein d'un même corps, les ARE, effaçant par ce nouvel acronyme la notion même de handicap. Nous ne laisserons pas faire !

L'annonce de cette fusion AED-AESH nous laisse craindre le pire, faisant de ceux-ci des personnels totalement polyvalents avec un temps de travail annualisé de 1607 heures sans statut et une rémunération à peine au-dessus du SMIC.

Des pôles d'appui à la scolarité viennent d'être imposés à l'Assemblée nationale avec l'article 49 ter. Ces PAS vont permettre à l'Education nationale de mettre la main sur les notifications MDPH de manière à réduire encore l'accompagnement dû aux élèves!

Le président Macron confirme qu'il veut aller jusqu'au bout de la destruction des structures

spécialisées et adaptées, plaçant tous les personnels, les élèves et les familles dans des situations insupportables et maltraitantes.

Au cours de la convention nationale du 17 novembre 2023 au siège de la Confédération FORCE OUVRIERE à Paris, les 230 délégués et mandatés par les centaines de réunion de préparation et réunissant des milliers de collègues, des enseignants, AESH, médecins de l'éducation nationale, infirmières de l'éducation nationale, personnels administratifs, chefs d'établissements, mais aussi personnels éducateurs des IME, et parents d'élèves en situation de handicap, sont venus de toute la France. Ils ont décidé de dire STOP à cette orientation ministérielle qui n'a qu'un but : faire des économies sur le dos des services publics, des élèves les plus fragiles et des personnels, et piétiner le droit aux familles d'avoir les moyens, l'accompagnement et les places en structure adaptés aux besoins de leurs enfants. Cette analyse a été partagée par les représentants de la FCPE qui continuent d'affirmer qu'ils sont présents à nos côtés sur la base de ces revendications.

En conséquence, les délégués de la conférence, dans un appel voté à l'unanimité, ont décidé de s'adresser à l'ensemble des fédérations de l'éducation nationale, de la santé et du médico-social, aux fédérations de parents d'élèves pour préparer la grève et la montée nationale à Paris devant le ministère le 25 janvier 2024 pour :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté,
- Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux,
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH
- Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive et de l'article 53 du projet de loi de finance créant les PAS.

La FNEC FP FO de la Haute-Loire s'inscrit dans cet appel et organise dès à présent la grève et la manifestation à Paris en direction du gouvernement le jeudi 25 janvier 2024 !

MÉMENTO SST :

Avant d'être proposé aux établissements et conformément à la réglementation, l'administration nous a proposé de discuter sur un mémento qui a pour objectif de "rappeler la réglementation et disposition à prendre en termes de santé et sécurité au travail.

En préparation et durant l'instance, Force Ouvrière fut le seul syndicat à intervenir pour proposer des ajouts ou modifications à ce mémento.

Nous pouvons aussi noter que la plupart de nos remarques ont été prises en compte.

Pourtant ce mémento peut encore être facteur de confusion car il mélange des consignes faites aux agents dans le cadre de leur mission avec des questions d'hygiène et de sécurité qui relèvent de la responsabilité de notre employeur.

Nous rappelons aussi que les directeurs sont trop souvent assimilés aux responsables de l'hygiène et de la sécurité dans les écoles alors que cette responsabilité est dévolue au chef de service.

Quoi qu'il en soit, au moindre doute, contactez la FNEC FP FO.

Rôle du directeur

Ce mémento présente le directeur comme 1er responsable de la santé et de la sécurité au travail. Il n'en est rien l'article 2-1 du décret 82-453 modifié confie cette responsabilité à... l'Inspecteur d'Académie et au recteur.

Les acteurs de la santé et sécurité au travail

La FNEC FP FO a fait remarquer que ce n'était pas normal qu'il ne soit nullement fait mention des représentants du personnel parmi les acteurs de la santé et sécurité au travail. Suite à notre demande l'administration va ajouter les noms des membres de la formation spécialisée.

Registre danger grave et imminent

Des ajouts pour préciser sa mise en œuvre sont proposés par notre syndicat et acceptés. Si vous êtes dans une situation de danger grave et imminent dans le cadre de votre travail, contactez un délégué FO qui remplira le registre en tant que membre de la formation spécialisée.

PPMS

Nous nous félicitons que le code de la sécurité intérieure maintenant appuyé par le Code de l'Éducation précisent clairement que la mise en œuvre des PPMS n'est pas de la responsabilité des directeurs mais que celle-ci incombe à la collectivité locale et à l'autorité académique. Nous demandons que ceci soit clairement explicité dans le mémento.

DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)

Nous rappelons que son élaboration et la mise en œuvre des mesures pour prévenir des risques sont de la responsabilité unique de l'employeur.

Procédure en cas d'agression

Nous demandons que soit indiqué la possibilité pour l'administration de saisir le procureur. Nous demandons aussi que soit présentée la possibilité de bénéficier de la protection fonctionnelle, à savoir que l'agent puisse être protégé par son employeur en cas d'agression. Nous rappelons aussi que le dépôt de plainte n'est pas un préalable à la mise en œuvre de cette procédure. Nos demandes ont été entendues.

En conclusion, nous rappelons que la responsabilité en termes de santé et de sécurité au travail ne peut pas être partagée, cette responsabilité est celle de l'Etat employeur uniquement.

Même si à travers ses contres réformes le gouvernement essaie de casser cette logique, la FNEC FP FO restera vigilante et continuera à œuvrer pour défendre nos droits, notre statut et accompagner les collègues qui nous sollicitent.

VISITES MÉDICALES

Nous avons souligné le travail titanesque et compliqué des médecins et infirmiers qui travaillent sur un territoire vaste avec des établissements éloignés suscitant de nombreux trajets et de nombreuses visites effectuées.

Cependant nous déplorons qu'aucune visite réglementaire n'ait eu lieu dans le second degré dans le département de la Haute-Loire, et que peu de personnels du premier degré aient eu une visite médicale.

L'inspecteur de santé et sécurité au travail a indiqué aux membres de la F3SCT qu'il faudrait 4 médecins du travail et 4 infirmiers dans l'académie pour que les visites obligatoires puissent se faire. Avec 3 médecins et 1 infirmier, nous sommes très loin du compte. C'est pourquoi FO revendique depuis de nombreuses années la création de postes de médecins et d'infirmiers du travail pour que les visites médicales soient effectuées.

Nous constatons depuis des années que la médecine de prévention n'est pas une priorité pour notre employeur.



PROCÉDURE ET CIRCUIT DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE



Les services de la DSDEN ont présenté un document à destination des PE, enseignants, CPE, AED, IATSS, IEN, AESH, personnels de la DSDEN qui sera bientôt finalisé.

La FNEC-FP-FO a demandé comment l'administration mettait en place la protection fonctionnelle afin qu'elle ne soit pas seulement une « protection fonctionnelle de papier ».

Le DASEN a rappelé que la protection fonctionnelle était accordée par le recteur mais qu'il prendrait sa responsabilité s'il fallait défendre des agents y compris par un dépôt de plainte.

La FNEC-FP-FO s'est dite satisfaite des déclarations de l'IA-DASEN car sur beaucoup de situations de personnels, les protections fonctionnelles restaient sans application concrète.

BILAN DES ACCIDENTS DE SERVICES ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Notre délégation a réagi à la présentation globale du document faisant état des accidents du travail. Les 7 accidents sur 35 qui ont conduit à des états de stress aigu ou de lésions psychologiques sont le fait de conditions de travail qui se détériorent : inclusions systématiques faisant craquer les collègues, ingérence puis agression de parents d'élèves.

Nous avons aussi ajouté qu'il y avait une sous-déclaration des accidents de service car de nombreux collègues vivent des situations graves responsables d'arrêts maladies mais ils ne font pas la démarche de les déclarer en Accident du Travail. L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail a fait la même analyse.

Quant à elle, l'administration s'est interrogée sur les nombreux Accidents du Travail ayant comme cause des chutes et des glissades.... L'IA-DASEN a proposé un groupe de travail sur cette thématique. L'urgence ne se trouve pas là !

La FNEC-FP-FO propose mieux que ce groupe de travail : elle est à l'initiative d'une montée à Paris des personnels, le 25 janvier afin de dénoncer les méfaits de l'inclusion scolaire systématique et de porter les revendications.



EVALUATIONS D'ÉCOLE

FO intervient pour que le respect des équipes qui ne souhaitent pas participer à l'évaluation d'école soit respectée

La FNEC FP FO a fait ajouté ce point à l'ordre du jour de la F3SCT.

L'administration a indiqué que 44 écoles seraient évaluées sur 4 périodes : du 4 au 15 décembre, du 29 janvier au 9 février et du 18 au 23 mars. Mme Crozemarie a indiqué que cette année les évaluateurs seraient des IEN d'une autre circonscription. Elle a par ailleurs rappelé que 6h de formation avaient été prévues pour la réalisation de ces évaluations.

La FNEC-FP-FO a rappelé que plusieurs équipes d'école avaient signifié leur refus de participer à ces évaluations d'école et que ces dernières avaient reçu un courrier de la part de l'IA-DASEN niant leur refus au motif d'une quelconque crainte. La FNEC-FP-FO a rappelé à l'IA-DASEN que les personnels avaient bien compris les enjeux de ces évaluations d'école, n'avaient pas de crainte mais des convictions et voulaient que leur refus d'y participer soit entendu. La FNEC-FP-FO a par ailleurs rappelé qu'il n'y avait aucun caractère obligatoire et réglementaire et qu'il s'agit d'une commande du ministère.

L'IA-DASEN n'a pas voulu entendre les refus des personnels et a même cherché à isoler quelques personnels qui refuseraient le dispositif. Nous lui avons fait remarquer que des équipes entières avaient refusé et que quand bien même quelques personnels dans les équipes refuseraient : l'évaluation n'est pas obligatoire ! L'IA-DASEN a lors indiqué faire réaliser des évaluations sans l'accord et la présence des personnels, une sorte d'évaluation externe ! On pourra noter l'absurdité du dispositif dans ce cas là !

Devant la surdité de l'IA-DASEN a vouloir entendre les personnels sur cette question, nous avons déposé l'avis suivant :

Avis présenté par FORCE OUVRIERE sur les évaluation d'école

Les représentants des personnels à la F3SCT rappellent que la participation à une évaluation d'école ne figure pas dans les Obligations Règlementaires de Service du 1^{er} degré : rien dans les ORS ne peut leur imposer de mettre en œuvre une « auto-évaluation » qui plus est avec les parents, les élèves, les personnels municipaux, les « partenaires » ou les élus locaux, ni leur imposer une « évaluation externe » Les représentants à la F3SCT demandent que les évaluations d'école se fassent sur la base du volontariat des personnels.

Les représentants des personnels de la F3SCT dénoncent les relances répétées et les pressions exercées auprès des personnels ayant signifié leur refus de participer aux évaluations d'écoles.

Voté à l'unanimité par la FNEC FP FO, la FSU et l'Unsa

TRAITEMENT DES REGISTRES SST

L'inclusion systématique: FO exige que l'administration agisse!

Nous constatons qu'une fois de plus, la moitié des registres SST traités lors de la formation spécialisée concerne des problématiques liées à l'inclusion systématique et à la suppression de l'enseignement adapté et spécialisé. L'ISST (inspecteur de santé et sécurité au travail) confirme notre constat.

Saint-Pierre-Eynac : Comportement d'élèves perturbateurs. L'administration garde une vigilance car la situation n'est pas complètement réglée. **L'IEN surveille cette situation.**

Mazet Saint Voy : Faits de violences verbales et physiques quotidiennes d'un élève sur les personnels de l'école, élève qui ne veut pas rentrer en classe, qui est très difficile à gérer lors de sortie scolaire. Nous avons alerté l'administration sur cette situation et demandé que la procédure de demande d'aide humaine soit accélérée. Nous avons demandé qu'un personnel accompagne cet élève dès à présent en attendant la notification et l'octroi d'un accompagnement par une AESH. **L'administration répond qu'ils resteront vigilants et qu'une équipe pédagogique va pouvoir avoir lieu. L'IEN indique que la psychologue scolaire est intervenue dans cette école pour apporter son expertise sur le dossier de cet élève.**

Vézézoux : Situation d'un élève perturbateur, celui-ci est passé au collège. **Situation redevenue normale.**

Fay sur Lignon : problème d'un élève perturbateur, mesures de suivi prises, enfant moins scolarisé mais encore problématique. FO connaît la situation et demande que cette dernière soit surveillée. **L'IEN reste extrêmement vigilant à la situation.**

Yssingaux : élève dans l'attente d'une orientation. **Mais l'IEN a indiqué surveiller la situation.**

Bournoncle : situation d'un élève perturbateur et violent et d'un papa agressif. La situation avec le papa s'est apaisée. ESS organisée avec aménagement de temps scolaire. la FNEC-FP-FO pose le problème d'une orientation DITEP refusée par la famille qui souhaite une orientation ULIS refusée par la MDA. **L'administration reste vigilante.**

Saint Georges d'Aurac : Situation d'un élève violent avec ses camarades ainsi qu'avec les adultes de l'école. Le CHSCT avait déjà traité de la situation de cet élève qui était scolarisé dans une autre école l'an dernier. La FNEC-FP-FO est intervenue pour demander qu'une ESS se tienne dans les plus brefs délais pour qu'une orientation en structure adaptée soit proposée.

Saint Maurice : Nouvelle situation d'un élève ingérable quand il fait des crises. La réponse de l'administration c'est d'attendre une place en DITEP SESSAD. L'assistante de prévention est même aller jusqu'à indiqué que depuis le renseignement du RSST, il n'y avait pas de problème, ce n'est pas ce qu'indique la collègue et l'AESH de l'élève. **Pour FO, ce n'est pas en niant les problèmes que ceux-ci disparaissent.** FO a exigé une intervention pour l'accélération de l'orientation de l'élève.

Langeac : situation d'une élève incluse en dispositif ULIS et incapable de suivre des enseignements au sein de l'ULIS ou dans sa classe d'âge ... **En attente de l'ESS d'urgence début décembre.**

Le Puy - Guitard : situation d'un élève qui frappe, mord, insulte, ... les personnels de l'école. Cet élève n'est que partiellement scolarisé dans l'école mais n'est pas en mesure de suivre des apprentissages lorsqu'il est présent dans l'école. Il est impossible pour l'enseignante et l'AESH de travailler lorsqu'il est présent en classe et que les autres élèves sont présents également. La collègue AESH est aujourd'hui en arrêt de travail. La FNEC-FP-FO demande qu'une équipe éducative soit réunie dans les plus brefs délais pour qu'une orientation adaptée soit proposée. Nous avons demandé également le remplacement immédiat de la collègue AESH ainsi que la présence d'une AESH supplémentaire le temps qu'une solution réelle ne soit trouvée. **Réponse de l'administration : ils vont suivre cette situation de très près.**

Collège Le Monteil à Monistrol : Un élève a introduit une arme factice dans l'établissement et l'a sorti de son cartable pendant un cours. L'enseignante l'a surpris et a confisqué l'arme. Sur conseil de FO, elle a rempli une fiche SST et a demandé la protection fonctionnelle au Recteur. Celle-ci lui a été accordée et le chef d'établissement a convoqué un conseil de discipline qui a abouti à l'exclusion de l'élève. FO est intervenue pour souligner qu'une fois de plus la protection fonctionnelle accordée n'est pas suivie de faits. Le conseiller de prévention départemental santé et sécurité a convenu qu'il serait bon de préciser ce qu'une protection fonctionnelle implique. L'ISST indique que le personnel peut indiquer s'il souhaite certaines applications de la protection fonctionnelle et qu'il doit apporter des précisions sur la mise en place de cette protection.. L'intention est louable mais le rectorat n'en a cure et fixe lui-même les conditions de la protection fonctionnelle en sortant parfois de son champ de préconisation sur certaines situations.

La position développée par FO

Nous constatons qu'aucune mesure rapide n'a été actée au regard des situations urgentes évoquées lors de l'instance. La formation spécialisée ne saurait être une chambre d'enregistrement des problématiques rencontrées par nos collègues. FO défendra tous les dossiers que les collègues nous porteront et interviendra pour que des mesures d'urgence soient prises. .

TRAITEMENT DES REGISTRES SST

De plus en plus de situations liées à des agressions physiques ou verbales !

Aurec sur Loire élémentaire : Des propos injurieux ont été adressés de la part d'un parent d'élève envers une enseignante. La situation a finalement été réglée.

Monistrol sur Loire : accusations calomnieuses d'un parent d'élève. La collègue, accompagnée par le syndicat, a demandé la protection fonctionnelle et rédigé une fiche SST. L'inspecteur est intervenu auprès de la maman qui aurait formulé des excuses. C'est positif. Mais notons tout de même que rien n'indique avec certitude que cette maman plutôt instable ne recommencera pas.

Blesle : situation d'un parent d'élève qui menace les enseignantes et tient des propos diffamatoires envers l'équipe enseignante. FO a accompagné les collègues dans la demande de protection fonctionnelle qui a été accordée. Cependant, aucune mesure réelle n'a été proposée. La situation est toujours d'actualité et ces collègues sont aujourd'hui en accident de travail. FO est intervenu pour que l'administration intervienne immédiatement auprès du parent en question en protection de nos collègues. L'IA-DASEN a indiqué que

les personnels pouvaient porter plainte.

Les représentants de la FNEC-FP-FO ont indiqué que la circulaire de 2008 sur la protection fonctionnelle des personnels prévoit des actions de prévention et de soutien de la part de l'employeur afin de protéger son personnel comme des lettres d'admonestation, ou la convocation par l'IEN dans les locaux administratifs des auteurs de l'agression.

Les représentants de la FNEC-FP-FO ont demandé que ces actions de soutien soient réalisées pour les personnels de l'école de Blesle.

Beauzac : une maman remet en cause le professionnalisme d'une collègue. Le syndicat a accompagné la collègue pour la rédaction d'une fiche SST tout en intervenant auprès de l'IEN. Ce problème est aujourd'hui résolu, l'IEN ayant rédigé un courrier à la maman qui a stoppé ses accusations.

Brives : Relations conflictuelles d'un parent d'élève avec une enseignante, intrusion sur son lieu de travail. FO a accompagné la collègue dans sa demande de protection fonctionnelle. La situation est réglée.

Collège de Saugues :

Le problème a été géré rapidement avec des réponses et solutions apportées dans la foulée par le chef d'établissement avec de nouvelles répartitions des tâches et recadrages. Le manque de moyens fournis par le département pour remplacer les agents départementaux en arrêt ne peut être reproché au chef d'établissement. Nous souhaitons aussi que le rapport fait par le service RH du département suivant la visite au collège, et non transmis au chef d'établissement, permette d'assainir les relations des personnels du département au sein de l'établissement.

Collège Jules Romains à Saint-Julien Chaptueil : Fiche SST remplie par les collègues d'EPS pour alerter sur l'état catastrophique de la cour. Le conseiller de prévention départemental santé et sécurité a décrit les difficultés rencontrées par les collègues lors de la pratique des activités dans le cadre de l'EPS ou de l'AS. Il a confié que le département prévoyait des travaux mais que ceux-ci n'étaient pas encore programmés. La FNEC-FP-FO est intervenue pour souligner l'urgence de la situation : en effet le moindre incident induit des blessures importantes chez les élèves.

TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION À PARIS LE JEUDI 25 JANVIER 2024 !

STOP au chaos et à la mise en danger des personnels et des élèves dans les établissements scolaires,

**NON à l'inclusion systématique et forcée,
NON à l'Acte 2 de l'Ecole inclusive !**

INSCRIVEZ-VOUS POUR
LA MONTÉE À PARIS

Pour :

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté,
- Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux,
- Un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH
- Le retrait de l'acte 2 de l'Ecole inclusive et de l'article 53 du projet de loi de finance créant les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)

